

Toxicologie
clinique



Bulletin d'information toxicologique

Volume 29, numéro 2, avril 2013

Le Bulletin d'information toxicologique est une publication conjointe de l'équipe de toxicologie clinique de l'Institut national de santé publique du Québec et du Centre antipoison du Québec.

Centre de santé et de services sociaux
de la Vieille-Capitale

Centre affilié universitaire

Centre antipoison du Québec

Institut national
de santé publique

Québec



Centre de toxicologie

Rédacteur en chef

Pierre-André Dubé, M. Sc., pharmacien
Institut national de santé publique du Québec

Rédacteur en chef adjoint

René Blais, M.D., directeur médical
Centre antipoison du Québec

Secrétaire à la rédaction

Nicole Dubé, agente administrative
Institut national de santé publique du Québec

Le Bulletin d'information toxicologique est disponible intégralement en format électronique sur le portail de l'équipe de toxicologie clinique à l'adresse suivante : <http://portails.inspq.qc.ca/toxicologieclinique/>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Les articles publiés dans ce bulletin d'information n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et non celle de l'Institut national de santé publique du Québec ou du Centre antipoison du Québec.

ISSN : 1927-0801 (En ligne)

©Gouvernement du Québec (2013)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



LE SIROP D'IPÉCA N'EST PLUS RECOMMANDÉ AU QUÉBEC

Pierre-André Dubé, M. Sc.

Pharmacien, Institut national de santé publique du Québec

René Blais, M.D., F.R.C.P.C., ABMT

Directeur médical, Centre antipoison du Québec

Résumé

Le sirop d'ipéca ne fait plus partie des interventions du Centre antipoison du Québec à titre de décontaminant gastrique pour les empoisonnements par voie orale depuis environ 15 ans. Malgré tout, en 2012, le sirop d'ipéca est toujours disponible dans les pharmacies communautaires et les établissements de santé dans une proportion importante. Étant donné que ce sirop ne possède plus d'indication médicale et que son mésusage par certaines personnes est considéré comme une problématique de santé publique, les auteurs émettent certaines recommandations en lien avec le sirop d'ipéca.

Sirop d'ipéca

Le sirop d'ipéca, qui induit une vidange gastrique par vomissements provoqués, ne fait plus partie des interventions du Centre antipoison du Québec (CAPQ) depuis les 15 dernières années. Depuis 1997, les experts de l'American Association of Poison Control Centers (AAPCC), de l'American Academy of Clinical Toxicology (AACT), et de l'European Association of Poisons Centres and Clinical Toxicologists (EAPCCT), limitent l'utilisation du sirop d'ipéca dans leurs lignes directrices.⁽¹⁻³⁾ En effet, la littérature scientifique ne dispose que de faibles données probantes sur l'efficacité réelle du sirop d'ipéca comme méthode de décontamination gastrique en contexte d'empoisonnement. En novembre 2003, l'American Academy of Pediatrics (AAP) a également énoncé que le sirop d'ipéca ne devrait plus être recommandé de routine comme méthode de décontamination gastrique à domicile.⁽⁴⁾ Certains pays, comme la Nouvelle-Zélande, ont retiré complètement le sirop d'ipéca de leur marché. Au Canada, la dernière mise à jour de la monographie du sirop d'ipéca effectuée en 2006 précise que ce dernier n'est plus recommandé pour le traitement des empoisonnements.⁽⁵⁾ De plus, la monographie ne mentionne aucune autre indication médicale pour son utilisation.

Étonnamment, en juillet 2012, 43 % (105/242) des pharmacies communautaires québécoises ayant répondu à l'« Enquête provinciale sur la disponibilité en pharmacie communautaire de produits pour décontamination gastro-intestinale » avaient du sirop d'ipéca en stock. Une enquête réalisée à Houston au Texas en 2007 auprès de 128 pharmacies communautaires montrait un résultat presque similaire. Kelly et collab. ont effectué un sondage téléphonique avant et deux ans après les recommandations de l'AAP.⁽⁶⁾ Ce sondage démontrait que le sirop d'ipéca était encore disponible dans plus de 50 % des pharmacies. Selon les commentaires recueillis lors de l'enquête québécoise, les pharmaciens évitent généralement de garder en stock des médicaments qui ne sont pas vendus afin d'éviter des pertes financières. Dans ce contexte, peut-on émettre l'hypothèse que plusieurs pharmacies vendent actuellement du sirop d'ipéca à leurs clients? Dans l'affirmative, on peut s'interroger sur l'indication médicale.

Pour ce qui est des établissements de santé, 67 % (52/78) ayant répondu à l'« Enquête provinciale sur la gestion et l'utilisation des antidotes au Québec », réalisée entre janvier et avril 2012, stockaient encore du sirop d'ipéca.

L'utilisation détournée de laxatifs et de sirop d'ipéca est bien connue chez les personnes souffrant de troubles de l'alimentation (p. ex., anorexie nerveuse, boulimie).⁽⁷⁾ On rapporte que l'utilisation de sirop d'ipéca sur une longue période peut induire une cardiomyopathie potentiellement fatale.⁽⁸⁻¹²⁾ L'Academy for Eating Disorders a publié en 2007 un énoncé de position qui mentionne qu'il est impératif que la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis retire le statut de médicament de vente libre au sirop d'ipéca.⁽¹³⁾ Malgré que plusieurs industries pharmaceutiques aient cessé la production de sirop d'ipéca, il est encore disponible et mésusé aux États-Unis.⁽¹⁴⁾

Au Canada, toutes les formulations de sirop d'ipéca qui avaient été homologuées comme médicament (avec DIN) par Santé Canada ont été soit retirées par la compagnie, soit reclassées comme produit de santé naturel (PSN).^(15,16) Selon la base de données des deux principaux fournisseurs des pharmacies du Québec, deux compagnies produisent du sirop d'ipéca. La première détient un NPN (numéro de produit de santé naturel) depuis 2008 pour « Utilisation en contexte d'urgence pour induire le vomissement en cas d'empoisonnement par voie orale » (figure 1).⁽¹⁷⁾ Or, cette indication est clairement remise en question par les experts depuis 1997 comme mentionné plus haut. De plus, le sirop d'ipéca ne détient plus cette indication comme médicament au Canada depuis 2006. On peut se questionner sur les raisons qui ont fait qu'un produit qui n'est plus indiqué comme médicament émétique ait, deux ans plus tard, cette indication comme produit de santé naturel. Par ailleurs, la deuxième formulation disponible ne détient ni DIN, ni NPN, et elle est vendue par une compagnie se spécialisant dans la distribution des produits de préparation magistrale.⁽¹⁸⁾

Figure 1 – Fiche du sirop d'ipéca homologué comme PSN au Canada

Numéro de produit naturel (NPN) :		00378801	
État actuel:		Actif	
Marque nominative(s):		Xenex Ipecac Syrup	
Détenteur de la licence:		Xenex Laboratories Inc.	
Forme posologique :		Liquide	
Voie d'administration recommandée :		Orale	
Dose recommandée :			
Sous-population (Sous-pop.)			
Sous-pop.		Quantité (Qté)	
Sous-pop.	Âge	Min.	Max.
	UDM	Âge	Qté
Adultes			15.0 30.0 ml
Enfants			15.0 ml
UDM : unité de mesure			
Usages ou fins recommandés :			
For emergency use to induce vomiting in oral poisoning.			
Renseignements sur les risques :			
Précautions et mises en garde			
Contact a poison control centre or hospital emergency room before using this product.			
Liste de ingrédients médicinaux :			
Ingrédients médicinaux		Quantité (Qté)	
Ipeca		1.4 mg	
Liste de ingrédients non médicinaux :			
<ul style="list-style-type: none"> • Glycérine • Syrup NF 			
Date de l'homologation:		2008-07-25	

Base de données des produits de santé naturels homologués, consultée le 2013-02-07.

Au Québec, selon le Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1998, le sirop d'ipéca est classé en annexe II.⁽¹⁹⁾ Par conséquent, il ne peut être vendu que par un pharmacien et il doit être conservé dans une section de la pharmacie non accessible au public. Le pharmacien a donc le devoir de constituer un dossier pour chaque patient et d'y inscrire le sirop d'ipéca, de procéder à l'étude pharmacologique du dossier, et de communiquer les renseignements appropriés au patient. Le sirop d'ipéca a été classé dans l'annexe II par l'Office des professions du Québec pour les raisons suivantes :

- ♦ il est fortement recommandé de contacter le centre antipoison avant l'administration de sirop d'ipéca;
- ♦ le sirop d'ipéca est mésusé par certains patients boulimiques, entraînant un désordre électrolytique et de la cardiotoxicité;
- ♦ certaines personnes souffrant d'un trouble psychiatrique appelé « syndrome de Munchausen par procuration » peuvent administrer du sirop d'ipéca à leur enfant dans le but d'attirer l'attention sur lui;
- ♦ puisque que l'émétine contenue dans le sirop d'ipéca est excrétée lentement, l'ingestion de seulement 30 ml par jour produira des symptômes de myopathie cardiaque et squelettique, ce qui a provoqué plusieurs décès lorsque mésusé de façon chronique;
- ♦ l'ingestion accidentelle de sirop d'ipéca peut être extrêmement toxique.⁽²⁰⁾

Quoique cette façon de faire soit moins « populaire » de nos jours, puisque le produit est moins disponible et accessible, certains sites ou blogues ont déjà suggéré l'administration de sirop d'ipéca à des jeunes pour provoquer volontairement des vomissements. L'étudiant pouvait ainsi faire semblant d'être malade afin de ne pas assister à ses cours.

Recommandations

Considérant que :

- ♦ le sirop d'ipéca n'est plus recommandé comme méthode de décontamination gastrique par la plupart des associations d'experts en toxicologie;
- ♦ le sirop d'ipéca n'est plus recommandé pour le traitement des empoisonnements selon la monographie canadienne officielle;
- ♦ les vomissements induits par le sirop d'ipéca pourraient retarder l'administration d'un décontaminant reconnu efficace tel le charbon de bois activé;
- ♦ le sirop d'ipéca n'a aucune autre indication médicale basée sur des données probantes;
- ♦ le sirop d'ipéca est maintenant reconnu comme produit de santé naturel par Santé Canada;
- ♦ le sirop d'ipéca est classé en annexe II selon le Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments au Québec depuis 1998;
- ♦ le sirop d'ipéca a déjà été retiré du marché dans plusieurs pays;
- ♦ la capacité à se procurer du sirop d'ipéca favorise son utilisation détournée par des personnes souffrant de troubles psychiatriques ou de troubles de l'alimentation et le risque de cardiotoxicité associé à cette pratique;
- ♦ son utilisation détournée doit être considérée comme une problématique de santé publique.

Nous recommandons :

- ◆ que les formulations de sirop d'ipéca ne soient plus disponibles dans les pharmacies communautaires;
- ◆ que les formulations de sirop d'ipéca, ainsi que les protocoles d'utilisation associés, soient retirés des établissements de santé et des trousse de premiers soins ou d'antidotes;
- ◆ que Santé Canada évalue la possibilité de retirer du marché canadien les formulations de sirop d'ipéca (tant à titre de médicament que de produit de santé naturel).

Pour toute correspondance

Pierre-André Dubé
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, 4^e étage, Québec (Québec) G1V 5B3
Téléphone : 418 650-5115, poste 4647
Télécopieur : 418 654-2148
Courriel : Toxicologie.Clinique@inspq.qc.ca

Références

- 1) Position paper: Ipecac syrup. *J Toxicol Clin Toxicol* 2004;42(2):133-43.
- 2) Höjer J, Troutman WG, Hoppu K, Erdman A, Benson BE, Mégarbane B, Thanacoody R, Bedry R, Caravati EM. Position paper update: ipecac syrup for gastrointestinal decontamination. *Clinical Toxicology* 2013 Feb 13;51(3):134-9.
- 3) Manoguerra AS, Cobaugh DJ. Guideline on the use of ipecac syrup in the out-of-hospital management of ingested poisons. *Clin Toxicol (Phila)* 2005;43(1):1-10.
- 4) Meadows-Oliver M. Syrup of ipecac: new guidelines from the AAP. *J Pediatr Health Care* 2004 Mar;18(2):109-10.
- 5) Ipéca, Sirop (Monographie de l'APhC). e-CPS 2006-10; [En ligne] <http://e-therapeutics.ca/cps.showMonograph.action?newSearch=true&simpleIndex=BrandGeneric&simpleQuery=ipecac#> (consulté le 2012-09-11).
- 6) Kelly NR, Sanchez SH. Is syrup of ipecac still for sale? Comparison of pharmacies in a large urban area--2003 versus 2005. *Clin Pediatr (Phila)* 2007 May;46(4):320-4.
- 7) Steffen KJ, Mitchell JE, Roerig JL, Lancaster KL. The eating disorders medicine cabinet revisited: a clinician's guide to ipecac and laxatives. *Int J Eat Disord* 2007 May;40(4):360-8.
- 8) Birmingham CL, Gritzner S. Heart failure in anorexia nervosa: case report and review of the literature. *Eat Weight Disord* 2007 Mar;12(1):e7-10.
- 9) Dresser LP, Massey EW, Johnson EE, Bossen E. Ipecac myopathy and cardiomyopathy. *J Neurol Neurosurg Psychiatry* 1993 May;56(5):560-2.

- 10) Ho PC, Dweik R, Cohen MC. Rapidly reversible cardiomyopathy associated with chronic ipecac ingestion. Clin Cardiol 1998 Oct;21(10):780-3.
- 11) Rashid N. Medically unexplained myopathy due to ipecac abuse. Psychosomatics 2006 Mar;47(2):167-9.
- 12) Silber TJ. Ipecac syrup abuse, morbidity, and mortality: isn't it time to repeal its over-the-counter status? J Adolesc Health 2005 Sep;37(3):256-60.
- 13) Silber TJ, Maine M, McGilley B. AED Position Statement - Over-the-counter status of ipecac should be withdrawn. Academy for Eating Disorders 2007; [En ligne] <http://www.aedweb.org/AM/Template.cfm?Section=Advocacy&Template=/CM/ContentDisplay.cfm&ContentID=1347> (consulté le 2012-09-11).
- 14) Communication personnelle avec Dr Thomas Silber, Children's National Center, Washington, D.C. 9-11-2012. Ref Type: Personal Communication
- 15) Base de données sur les produits pharmaceutiques. Santé Canada 2012-08-21; [En ligne] <http://webprod3.hc-sc.gc.ca/dpd-bdpp/index-fra.jsp> (consulté le 2012-09-13).
- 16) Base de données des produits de santé naturels homologués. Santé Canada 2012-09-27; [En ligne] <http://webprod3.hc-sc.gc.ca/lnhpd-bdpsnh/start-debuter.do?lang=fra> (consulté le 2013-02-07).
- 17) Xenex Ipecac Syrup. Santé Canada 2008-07-25; [En ligne] <http://webprod3.hc-sc.gc.ca/lnhpd-bdpsnh/info.do?lang=fra&licence=00378801> (consulté le 2013-02-07).
- 18) Ipecac Syrup USP. MEDISCA 2012; [En ligne] <http://www.medisca.com/fr-ca/Products/Search.aspx?s=ipecac&c=> (consulté le 2012-09-13).
- 19) Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments. Gouvernement du Québec 2012-09-01; [En ligne] http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_10/P10R12.HTM (consulté le 2012-09-20).
- 20) Annexe II - Les pourquoi et les comment. Ordre des pharmaciens du Québec 2001-04; (2^e édition) (consulté le 2012-09-20).